

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ARC ACTIONS RENDEMENT FR0011092436

Société de gestion : FINANCIERE DE L'ARC, groupe FINANCIERE DE L'ARBOIS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du FCP est la recherche de performance supérieure à celle de son indice de référence, l'indice Stoxx Europe 600 dividendes réinvestis, par une exposition sur les marchés actions, majoritairement de l'Union Européenne, en sélectionnant discrétionnairement des valeurs dans un univers d'investissement comparable à celui de son indice, sur la durée de placement recommandée. C'est une gestion active par rapport à son indice de référence, mais sous contrainte, i.e. que le processus de gestion limite les écarts sectoriels entre le Fonds et l'indice.

Il est classé « Actions internationales » et est éligible au PEA.

Il est exposé, en direct ou via des OPC ou par le biais d'instruments financiers dérivés :

- À hauteur de **60 % minimum** de son actif en actions de pays de l'Union Européenne ;
- Dans la limite de **25% maximum** de son actif en OPC monétaires et/ou en instruments du marché monétaire de pays de l'OCDE ;
- Et dans la limite globale d'exposition actions de 120 % de l'actif net.

Le FCP peut **investir** jusqu'à 100 % maximum de son actif en actions de sociétés négociées sur les marchés réglementés de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques, dont 25 % maximum en valeurs de petites et moyennes capitalisations (< 5 milliards d'euros).

La stratégie du fonds repose principalement sur une sélection de valeurs caractérisées, selon la société de gestion, par une politique de rémunération des actionnaires durablement élevée au travers des dividendes. Pour cela, une série de filtres quantitatifs est d'abord appliqué à l'univers des actions européennes afin d'identifier les sociétés ayant une politique de versement de dividendes, estimée par la FINANCIERE DE L'ARC, comme attractive ou en croissance au cours des dernières années selon la société de gestion. L'accent est mis sur les entreprises dont la politique de distribution sera jugée soutenable par la société de gestion du fait de flux de trésorerie disponible suffisants et une solidité bilanciale avérée.

Dans un second temps la sélection est effectuée sur la base de critères qualitatifs et repose sur l'analyse des fondamentaux des entreprises. Les valeurs sont ainsi analysées et évaluées par l'équipe de gestion afin d'estimer la pérennité dans le temps de ces taux de rendement.

La FINANCIERE DE L'ARC attire l'attention des porteurs ou qui envisagent de souscrire dans le Fonds sur le fait que la stratégie mise en œuvre n'apporte aucune garantie de gain.

Le FCP peut investir jusqu'à **25 % maximum de son actif net en OPC monétaires et/ou en instruments du marché monétaire de pays de l'OCDE** : les titres vifs en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net, en parts d'OPCVM de droit français ou étranger, de toutes classifications et de FIA (FIA français, FIA de droit européen ou fonds d'investissement de droit étranger) répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier, dont des trackers.

Dans le cadre d'une gestion dynamique du FCP, tout en cherchant à protéger une éventuelle performance, le gérant peut avoir recours à des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés, français ou de l'OCDE, à titre de couverture et/ou d'exposition au risque actions dans la limite de 40 % de l'actif net), de couverture du risque de taux (dans la limite de 25 % de l'actif net), avec une limite de 120 % d'exposition globale. Ces instruments seront utilisés uniquement à but de couverture pour le risque de change.

Le portefeuille peut être exposé au risque de change sur les devises intra Union Européenne (100 % maximum) et à hauteur de 25 % maximum au risque de change hors Union Européenne.

L'exposition globale du portefeuille du FCP sur les marchés actions des pays émergents (hors Union Européenne), en direct ou via des OPC, sera inférieure à 10 % de l'actif net du FCP.

À titre accessoire, le Fonds pourra détenir des liquidités. Il pourra également effectuer des dépôts et des emprunts d'espèces.

Autres informations

Le Fonds relève de l'article 8 du règlement SFDR / *Disclosure*.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

La valeur liquidative est calculée chaque jour.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible
rendement potentiellement
plus faible

À risque plus élevé
rendement potentiellement
plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le calcul de cet indicateur synthétique est basé sur la volatilité historique sur 5 ans d'un portefeuille modèle (ampleur des variations de la valeur) et constitue une mesure du niveau de risque et de rendement du fonds.

Cet indicateur permet de mesurer la volatilité et le risque auquel votre capital est exposé. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » et la classe 6 de risque du FCP ne permet pas de garantir votre capital.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce FCP est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions, notamment en actions de petites et moyennes capitalisations et au risque de change qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, des nouvelles et résultats affectant les sociétés cotées.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL PAR L'INDICATEUR DE RISQUE :

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs souverains, publics ou semi-publics, par exemple de leur notation, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'impact des techniques financières IFT (Instruments Financiers à Terme) : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

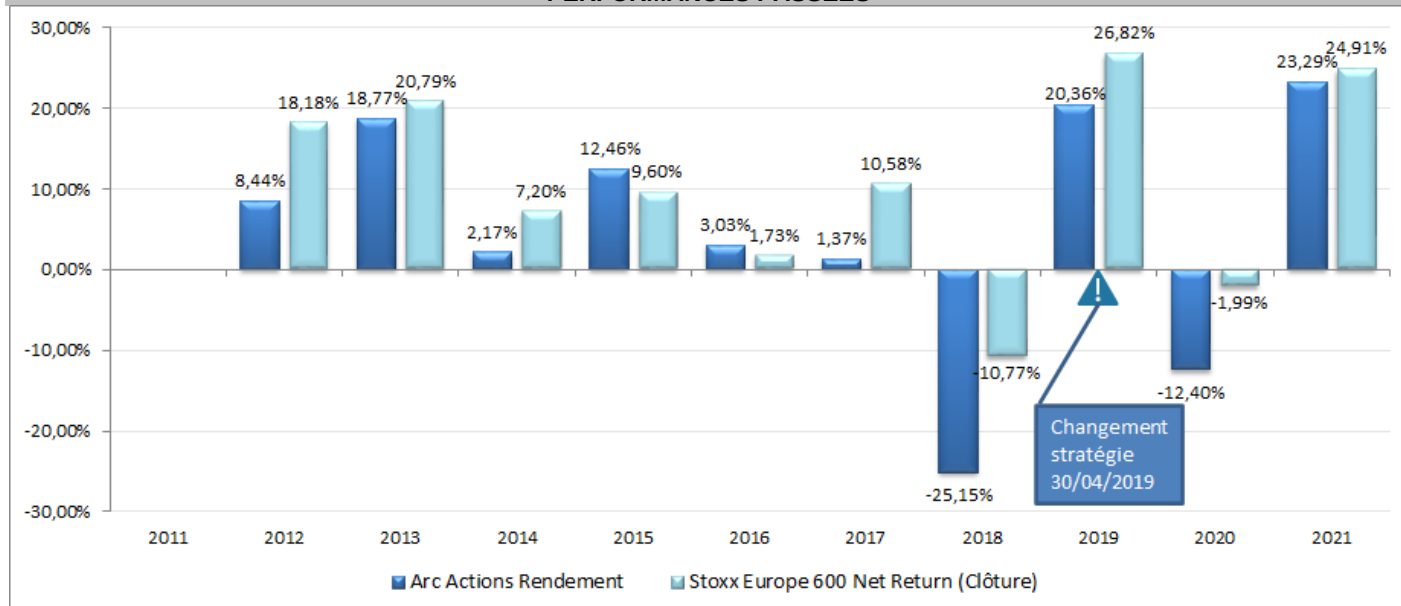
FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTRÉE	1 % (*)
FRAIS DE SORTIE	Néant
(*) Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE	
FRAIS COURANTS	2,99 % TTC (**)
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(**) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financieredelarc.com.

PERFORMANCES PASSÉES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. **Elles ont été réalisées dans le cadre d'une autre stratégie d'investissement que celle qui s'applique depuis le 30 avril 2019.**

La performance de l'OPCVM est calculée coupons réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice tient compte d'un réinvestissement de dividendes.

DATE DE CRÉATION DU FONDS : 20/09/2011.

DEVISE DE LIBELLÉ DU FONDS : euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ARC – 260, Rue Guillaume du Vair 13090 Aix-en-Provence
Service commercial - contact@financieredelarc.com – Tél. : 04.42.53.88.90 – Site internet : www.financieredelarc.com.

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion.

RÉGIME FISCAL : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

RESPONSABILITÉ : la responsabilité de FINANCIERE DE L'ARC ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux États-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

L'OPCVM a opté pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-États-Unis du 14 novembre 2013.

RÉMUNÉRATION : les détails actualisés de la politique de rémunération, des conditions, méthode de calcul et modalités de versement de la rémunération variable des collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC sont disponibles gratuitement soit en version papier sur demande auprès de la Société de gestion, soit sur son site internet : <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>. Cette politique décrit également la fonction de surveillance de cette politique.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). FINANCIERE DE L'ARC est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25 novembre 2022.